

District de la Creuse**Siège social :**

17 Rue Jean Bussière
23000 GUERET

Accueil :

Guillaume LACAN
Véronique CHANUDET
Tél. : 05.55.52.09.85

Cellule Technique :

Florian SICOT
Baptiste RIBES

Site et E-mail :

Site : <http://foot23.fff.fr>
E-mail : district@foot23.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux

Lundi, Mardi : 8h-12h et 13h-17h
Mercredi : 8h-12h
Jeudi, Vendredi : 8h-12h et 13h-17h

Agenda**Mardi 8 juillet 2025 :**

- 19h : Bureau Directeur

**Sommaire**

Pages 2 à 8 : PV de l'Assemblée Générale, et de la Commission des Statut de l'Arbitrage

Pages 9 à 13 : informations diverses



L'équipe féminine de l'ES Guérétoise vainqueur de la Coupe du Limousin

Les féminines de l'ES Guérétoise ont terminé la saison en beauté en remportant la Coupe du Limousin ce dimanche à Uzerche en battant Bessines-Mortierolles par 4 buts à 0.

Une belle saison avec également une troisième place en R2 à seulement un point du premier.

BRAVO Mesdames !



Engagements 2025/2026 !

Voici les dates limites pour les inscriptions via Footclubs :

- **Seniors (garçons) :** 17 JUILLET 2025
- **Seniors (filles) :** 1^{er} AOUT 2025
- **U18, U15, U13 :** 7 SEPTEMBRE 2025
- **Futsal Seniors et Foot-Loisir :** 30 SEPTEMBRE 2025



ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

**VENDREDI 20 JUIN 2025 à 19 heures,
Salle de Conférences du Crédit Agricole Centre-France à Guéret**

Présents : M. AUBLANC (Président), Mmes AUGER, LORCERIE, LUTRAT, VEDRINES, MM. BEAUQUESNE, BRUNAUD, CHANUDET, COUBRET, ECOBICHON, GAYET, LAFRIQUE, OLIVIER, PARIS, ROBERT, ZARROUK.

Excusés : Mme SIMONET (Présidente du Conseil Départemental) ; Mme BUNLON (Vice-Présidente du Conseil Départemental) ; M. TERRIEN (Directeur Départemental DASEN) ; Mme FOURNIER (Maire de Guéret) ; Mme CAPAZZA (Présidente du CDOS 23) ; Mme BEAUJON, MM. COURTY, PERRIERE, RANCIER (Membres du Comité de Direction).

Assistent : M. OLLIER (Chef du Service Jeunesse et Sports) ; M. MROIVILI (Adjoint aux Sports à la Mairie de Guéret) ; M. LALANDE (Président de l'UNAF 23) ; M. KEBLI (Président de l'Amicale des Educateurs) ; MM. BERNARD, GODARD, MOULINAT, LONCLE (Membres cooptés) ; Mme CHANUDET (Employée Administrative), MM. LACAN (Responsable Fonctionnement et Développement), SICOT (CTD DAP), RIBES (Adjoint PPF).

Clubs présents : AHUN (M. COUBRET) - AJAIN (M. GENTY) - AUBUSSON EF (M. SIMOES) - AUZANCES (M. ROUX) - BELLEGARDE EN MARCHE (Mme COLAS) - BENEVENT-MARSAC (M. LEBON) - BETETE-ROCHES (M. GIRAUD) - BORD St GEORGES (M. CARRAT) - BOURGANEUF (M. BENABDELMALEK) - BOUSSAC (M. MOULINAT) - BUSSIÈRE-DUNOISE (M. MAUCHAUSSAT) - CHAMBON (M. FAUCHERON) - CHAMPAGNAT (M. ZARROUK) - CHARRON (M. ROUX) - CHENERAILLES (M. ROUSSELET) - CLUGNAT (M. BOURSAT) - CREUSE AVENIR 2005 (M. DALLOT) - DUN-NAILLAT (M. DELUCHAT) - EVAUX-BUDELIÈRE (M. LEBOURG) - FELLETIN (M. MONDON) - FLAYAT (Mme MILLET) - FOOT GENERATION 2000 (Mme AUGER) - LA FORET DU TEMPLE (Mme LABETOULLE) - FURSAC (M. GUNTHER) - GOUZON AVENIR (Mme PATY) - ES GUERETOISE (M. MORELLE) - FC GUERET (M. CARVALHO) ; JARNAGES-PARSAC (Mme AUGER) - LUSSAT (Mme BOURRAT) - MAINSAT-SANNAT (M. GATIER) - MAUTES (Mme BUSSIÈRE) - MEASNES (M. MICOURAUD) - MERINCHAL (M. VERNEDE) - NORD EST CREUSE (M. PARIS) - NOUZIER-S- LA CELLETTE (M. MULOT) - PEYRAT LA NONIERE (M. PUIBOUBE) - RETERRE-FONTANIERES (Mme BUSSIÈRE) - ROYERE DE VASSIVIERE (Mme FOUCAULT) - SARDENT (M. BERNICAL) - SOSTRA FUTSAL (M. GODARD) - SOUMANS (M. LARPIN) - ESM LA SOUTERRAINE (M. CLAVEYROLAS) - St AGNANT DE VERSILLAT (Mme PENOT) - St DIZIER-LEYRENNE (M. BERNICAL) - St FIEL (M. MULOT) - St MAURICE ES (M. PASQUET) - St SEBASTIEN-AZERABLES (M. BAJOU) - St SILVAIN-MONTAIGUT (M. DARGENDEIX) - St SULPICE LE GUERETOIS (M. LAFAYE) - St SULPICE-St GEORGES (M. GRAMPEIX) - St VAURY (M. BLANC) - Ste FEYRE (M. GENTY) - VALLIERE (M. ECOBICHON).

Clubs absents : CREUSE MAGHREB ; GRAND-BOURG.

Tous les clubs présents ont élargé, l'Assemblée Générale débute à 19 heures 15.

Le Président salue tous les participants et déclare donc l'Assemblée Générale ouverte, constatant que le quorum est atteint.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU 06/12/24

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Financière du 6 décembre 2024 a été publié sur Foot Hebdo Creuse et sur le site internet du District.

En l'absence de questions, le Président le soumet au vote.

Il est adopté à la majorité (une abstention : Bourgneuf).

ALLOCUTION DU PRESIDENT

“ Chers Amis,

J'ai le plaisir de vous accueillir et vous souhaiter la bienvenue à cette Assemblée Générale, qui clôture ainsi la saison 2024/2025.

Je remercie de leur présence M. Chaarane MROIVILI, Adjoint aux Sports de la Ville de Guéret qui représente Madame le Maire, M. Nicolas OLLIER, Chef du Service Jeunesse et Sports, M. Philippe LALANDE, Président de l'UNAF 23, et René KEBLI, Président de l'Amicale des Educateurs.

J'ai une pensée pour tous les bénévoles, dirigeants et anciens pratiquants, qui nous ont récemment quittés.

En leur mémoire, je vous propose d'observer une minute de silence.



Nous voici arrivés au terme d'une saison palpitante.

Comment la qualifier ?

Globalement satisfaisante mais peut encore mieux faire, peut toujours mieux faire.

Nous disposons désormais à nouveau d'un outil pour valoriser la pratique de notre sport : la maison du football.

Elle sera opérationnelle dès la fin de la semaine prochaine et n'attendra plus que votre visite et pléthore d'idées novatrices.

Au risque de me tromper, je pense que nous sommes la seule association départementale à disposer de ses propres locaux.

C'est un investissement important (environ 470.000 euros) représentatif de nos 5.400 licenciés, représentant près du quart des licenciés au niveau départemental, chiffre en hausse encore cette année de 7 %, et nous avons bien sûr besoin d'un tel équipement pour évoluer encore.

Le financement des travaux est pratiquement bouclé avec un recours raisonné (et raisonnable) à nos fonds propres au cas où la Ligue ne donnerait pas suite à la demande de subvention exceptionnelle toujours à l'étude.

Après les bâtiments, un focus sur les terrains et les compétitions.

Les championnats nouvelle formule se sont globalement bien passés.

Quelques adaptations seront apportées (raccourcissement de la trêve hivernale) pour répondre aux aspirations des clubs.

Statu quo par contre pour les championnats D3-D4 suite au sondage effectué auprès des clubs concernés.

Les trois clubs en Régional 2 ont connu des fortunes diverses : Gouzou loupe la montée de peu, Guéret, avec une grande place aux jeunes, termine très honorablement (4^{ème}), alors qu'Aubusson se sauve après une fin de saison tonitruante.

Plus compliqué en Régional 3 où deux clubs sur quatre descendent.

Avec la montée de Ste Feyre, seuls trois clubs évolueront donc en R3 l'an prochain.

Une bonne nouvelle toutefois puisqu'au terme de la saison prochaine, deux clubs évoluant en Départemental 1 accéderont à la R3 en 2026/2027.

Les matchs de coupes et autres compétitions de fin de saison ont connu un vif succès sur tous les stades, la fréquentation importante étant probablement aussi liée à une météo particulièrement favorable.

Merci aux clubs et à vous, dirigeants, pour ces week-ends parfaitement orchestrés où le football a irrigué notre département.

Je ne peux pas non plus passer sous silence la myriade de rassemblements et regroupements de jeunes de toutes catégories tout au long de la saison sans remercier Florian SICOT, accompagné par Baptiste RIBES, et toute l'équipe d'éducateurs pour l'excellent travail effectué même si les résultats ne sont malheureusement pas toujours à la hauteur.

A noter également la relance du Futsal sous l'égide de Philippe et toute son équipe.

Quant aux terrains que j'évoquais précédemment et sur lesquels sont appelés à évoluer nos jeunes et moins jeunes, j'ai beaucoup d'inquiétude quant à la praticabilité de ceux-ci en raison du réchauffement climatique.

Beaucoup sont grillés ou en voie de l'être et nous avons quelques soucis à nous faire pour la rentrée si ces températures caniculaires perdurent.

Deux mots également sur nos finances.

Je ne vais pas trop m'étendre, la clôture de l'exercice n'intervenant qu'à la fin du mois, les résultats seront soumis à votre approbation lors de l'Assemblée Générale Financière dont la date n'a pas encore été fixée (octobre-novembre).

Je ne sais pas si l'équilibre sera atteint ou en voie de l'être, toujours est-il que les hausses que nous avons dû mettre en place pour un retour à l'équilibre ne sont jamais agréables surtout lorsqu'elles interviennent en cours de saison.

Je voulais à nouveau vous remercier pour votre compréhension en la matière sachant que nous nous sommes attachés à ce que soit rétablie une subvention à notre District de 26.000 euros, subvention qui avait été supprimée depuis quatre ans par l'ancienne équipe dirigeante de la Ligue, d'où nos difficultés.

La saison prochaine verra la poursuite des actions engagées et surtout les premières mesures du Plan d'Engagement Fédéral dont Valérie VEDRINES vous dira deux mots tout à l'heure et dont les grands objectifs prévoient, entre autres, la formation sur 3 ans de 100 % des encadrants à la lutte contre les violences et les discriminations.

Je ne peux terminer mon propos sans saluer tous les bénévoles indispensables pour mener à bien notre mission.

Je tiens à exprimer notre gratitude pour leur dévouement et leur passion.

Leur travail, leur enthousiasme et leur générosité sont une source d'inspiration pour tous.

J'ajouterai à cette reconnaissance les salariés du District, hébergés depuis deux ans dans des conditions précaires et entièrement dévoués aux tâches qui leur sont dévolues.

Merci de votre attention. »



DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Le Président sollicite trois volontaires de clubs qui seront placés, en cas de vote dans la soirée, sous le contrôle des Membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.

Mmes CAON (ES Evaux-Budelière), LABETOULLE (FC La Forêt du Temple), PENOT (US St Agnant de Versillat) sont désignées par l'Assemblée.

DISCUSSION ET VOTE DU RAPPORT MORAL 2024/2025

Le Président passe la parole à Mme LORCERIE, Secrétaire Générale, pour présenter le rapport moral.

Cette dernière demande aux clubs s'ils ont des questions.

En l'absence, le rapport est mis au vote et adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES VŒUX

Guillaume LACAN, Responsable Fonctionnement et Développement, présente aux clubs l'ensemble des vœux proposés par le Comité de Direction.

Modification de l'article 5 des Règlements des Coupes Départementales.

9) Par suite de terrain impraticable ou indisponible du club recevant, celui-ci devra se déplacer chez l'adversaire **même si celui-ci est de niveau supérieur.**

Adopté à l'unanimité.

Modification de l'article 6 des Règlements des Coupes Jean Bussière et André Latéras

2)

b/ Après les sept premières journées de Championnat effectivement jouées, aucun joueur qui aura disputé plus de **sept** matchs en équipe (s) supérieure (s) ne pourra participer. Seuls seront autorisés à participer les joueurs qui auront participé à la dernière rencontre officielle en équipe (s) supérieure (s), même si celles-ci ne jouent pas, mais qui ne totaliseront pas plus de **7** matchs en équipe (s) supérieure (s) (Championnats et Coupes).

Adopté à l'unanimité.

Modification des Règlements Généraux du District.

Article 4

Cette obligation relève des dispositions du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

Le présent article complète ces obligations, et celles de la L.F.N.A., au niveau départemental.

Aménagement concernant les articles 13 et 15 du Statut Fédéral de l'Arbitrage : en l'absence de désignations d'arbitres-assistants officiels dans les compétitions départementales seniors, les jeunes arbitres officiels mineurs pourront, avec une autorisation parentale, officier comme arbitre-assistant de leur club dans ces compétitions.

Adopté à l'unanimité.

Article 7

Précisions :

1- Club en entente :

- Pour une équipe de U19, **U18**, U17 ou U15, le club doit avoir au moins 8 joueurs licenciés toutes catégories confondues.

- Pour une équipe U13 ou U11, le club doit avoir au moins 4 joueurs licenciés toutes catégories confondues.

- Pour une équipe féminine, le club doit avoir au moins un nombre de 3 joueuses licenciées toutes catégories confondues.

2- Club tuteur :

- Pour une équipe de U19, **U18**, U17 ou U15, le club doit être tuteur d'au moins 8 joueurs d'un club de jeunes toutes catégories confondues.

- Pour une équipe de U13 ou U11, le club doit être tuteur d'au moins 4 joueurs licenciés d'un club de jeunes toutes catégories confondues.

- Pour une équipe féminine, le club doit avoir au moins un nombre de 3 joueuses licenciées toutes catégories confondues.

Adopté à l'unanimité.



Article 15

4/ Dans tous les cas cités ci-dessus se déroulant lors de la phase aller, les clubs ne pouvant recevoir par suite de terrain impraticable devront obligatoirement se rendre chez leur adversaire si celui-ci peut les accueillir.

Adopté à l'unanimité (après intervention de MM. MICOURAUD, Président de l'US Méasnes, LALANDE, Président de l'UNAF 23, et ECOBICHON, Président de la Commission des Terrains et Infrastructures Sportives).

Modification du Règlement de la Coupe de la Creuse Féminine à 8 (ajout d'un article)

Article 6 bis :

1/ Pendant les cinq premières journées de Championnat effectivement jouées, aucune joueuse ayant participé à la dernière rencontre de Championnat d'une équipe supérieure ne pourra évoluer dans cette compétition si ladite équipe ne joue pas le même jour.

Il en sera de même si la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure est un match de Coupe.

2/ Après les cinq premières journées de Championnat effectivement jouées, aucune joueuse qui aura disputé plus de cinq matchs en équipe (s) supérieure (s) ne pourra participer. Seules seront autorisées à participer les joueuses qui auront participé à la dernière rencontre officielle en équipe (s) supérieure (s), même si celles-ci ne jouent pas, mais qui ne totaliseront pas plus de cinq matchs en équipe (s) supérieure (s) (Championnats et Coupes).

Adopté à l'unanimité.

Modification des articles 4 et 5 du Règlement du Championnat Féminin à 8

Article 4 : Règles du jeu

Elles sont celles de la Fédération Française de Football en ce qui concerne le football à 8, exceptée la règle de la passe à la gardienne qui est la même que le football à 11.

Le temps de jeu est de deux mi-temps de **40** minutes chacune.

Un ballon de taille 5 est utilisé.

Les joueuses remplacées deviennent remplaçantes.

Article 5 : Qualifications et réclamations

En ce qui concerne la qualification, les réserves, les réclamations, les appels, les diverses dispositions régissant le football féminin, les Règlements Généraux en vigueur de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine seront appliqués.

En cas de plusieurs équipes engagées dans un même club, seules deux joueuses au maximum ayant participé à plus de cinq matchs officiels en équipe supérieure peuvent participer à une rencontre officielle en équipe inférieure.

Un maximum de trois licenciées U16 et trois licenciées U17, ayant rempli un dossier de surclassement, seront autorisées à participer aux rencontres.

Adoptés à l'unanimité.

Modification des Règlements des Coupes Jeunes et Féminines

Jusqu'aux demi-Finales incluses, la recette sera gérée par le club recevant : il paiera les frais de déplacement de l'équipe visiteuse.

Les frais d'arbitrage, et éventuellement de délégation, seront pris en charge par moitié par chaque équipe.

Pour la Finale gérée par le District les frais d'arbitrage seront réglés par moitié par les clubs en présence.

Adopté à l'unanimité.

Modification des articles 4 et 6 du Règlement des Challenges U15 et U18

Article 4 : L'épreuve est réservée aux équipes 2 et aux équipes 1 évoluant en District, éliminées avant les ½ Finales des Coupes de la Creuse U14-U15 et U16-U18.

Article 6 :

2- Cas des équipes 2 : chaque club ou entente ne peut utiliser dans son équipe inférieure qu'un maximum de 3 joueurs ayant disputé plus de 5 matchs en équipes supérieures (coupes et championnats) et aucun joueur étant entré en jeu lors de la dernière rencontre de l'équipe supérieure, ~~seuls les matchs de Championnats seront comptabilisés.~~

Adoptés à l'unanimité.



INTERVENTION SUR LE PLAN D'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DE LA FFF

Valérie VEDRINES, référente du dossier au sein du District, présente le Plan d'Engagement Sociétal de la Fédération Française de Football.

Elle évoque notamment les 4 axes de ce plan d'engagement que sont :

- axe 1 : la lutte contre **toutes les formes de violences et de discriminations**
- axe 2 : le soutien à des actions concourant au développement de la **citoyenneté**, de **l'insertion sociale** et **professionnelle**, de **l'inclusion**
- axe 3 : la mise en place d'actions permettant à notre football de relever les **défis environnementaux** auxquels il doit faire face
- axe 4 : le développement de la **mixité** et de la **féminisation** du football.

Pour cela, la Fédération Française de Football investit plus de 6 millions de budget et se donne trois ans pour le déploiement.

Les actions prévues :

- * axe 1 : prévenir, alerter et protéger les licenciés
 - contrôle d'honorabilité et signalement
 - formation et sensibilisation (avec un objectif de 100 % des licenciés sensibilisés et 75 % des encadrants formés en trois ans)
 - accompagnement des victimes
- * axe 2 : promouvoir l'égalité des chances et des droits pour tous les acteurs
 - l'inclusion des réfugiés par le football avec le guide football & réfugiés
 - un football accessible pour les personnes en situation de handicap (améliorer l'accès au stade, développer l'accès aux pratiques dites « handis » au sein des clubs FFF)
 - favoriser l'insertion professionnelle des licencié(e)s avec le dispositif « Stade vers l'emploi » en collaboration avec France Travail et les partenaires FFF intéressés
 - accompagner l'application du principe de neutralité des pratiques
 - un football solidaire avec Téléthonfoot et l'opération « Billetterie Coupe de France »
- * axe 3 : adapter le football aux défis climatiques et protéger l'environnement
 - lutte contre le changement climatique et la décarbonation des activités de la FFF
 - adaptation aux changements climatiques
 - économie circulaire et gestion des déchets
 - préservation de la biodiversité
 - préservation des ressources
- * axe 4 : développer et renforcer la féminisation du football
 - appel à projets « Toutes Foot » pour accompagner le développement et la structuration des clubs en matière de féminisation (plus de 1.000 inscriptions à ce jour)
 - accompagner l'accession des femmes à des postes de dirigeantes (avec un objectif de 25 % de femmes au sein des Comités Directeurs)
 - plan « 500.000 licences féminines » dont l'objectif est d'élaborer et déployer une feuille de route à l'horizon 2028.

Pour finir, elle indique qu'un catalogue, outil au service du déploiement, est à disposition des Ligues et Districts (et donc des clubs), pour mettre en place les interventions des associations partenaires.

Interventions de MM. MORELLE (ES Guérétoise), ROMAIN (AS Lussat) et LAFRIQUE (Membre du Comité de Direction).



QUESTIONS DIVERSES

Intervention de M. GATIER (ES Mainsat-Sannat) s'interrogeant sur les virements en Coupe pour les arbitres et sur la durée de la trêve hivernale.

Concernant la première question, il lui est répondu que les arbitres sont réglés sur place uniquement pour les ¼ et ½ Finales de la Coupe de la Creuse qui se déroulent sur terrain neutre, le virement restant la norme pour les autres rencontres.

Pour ce qui est de la trêve hivernale et comme indiqué lors des réunions de secteur, elle sera réduite à deux mois maximum.

INTERVENTION DES PERSONNALITES

Nicolas OLLIER, Chef du Service Jeunesse, Engagement et Sports, indique que de nombreuses demandes ont été effectuées par les clubs de football dans le cadre du FDSVA.

Il rappelle que sont prioritaires les associations non-employeuses et n'ayant pas bénéficié du dispositif l'année passée.

Concernant l'ANS, il précise qu'il n'y a plus de lecture en local, la Fédération Française de Football en ayant pris la gestion.

Il souligne ensuite que le « Guide Asso » peut être un appui pour la gestion des associations et la formation des bénévoles.

Concernant la lutte contre les violences, il rappelle que c'est une priorité du gouvernement depuis de nombreuses années.

Il précise la possibilité d'une suspension provisoire ou définitive de la personne ayant commis ce genre d'acte, et ce en dehors de toute procédure judiciaire.

Il termine en indiquant qu'une personne est dédiée à ce sujet dans son service.

Chaarane MROIVILI, Adjoint aux Sports de la Ville de Guéret, confirme la volonté de la Municipalité de Guéret de continuer à soutenir le District autant que faire se peut.

Il remercie tous les bénévoles des clubs pour leurs actions quasi-quotidiennes envers les jeunes et moins jeunes.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En l'absence d'autres questions, le Président clôture l'Assemblée Générale Financière à 20 heures 15 en remerciant les participants pour leur présence et les invitant à partager le pot de l'amitié.

Le Président : Serge AUBLANC.

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 24 JUIN 2024

PV N° 2

Présents : MM. ROBERT (Président), CHANUDET, COLLIN, LALANDE.

Excusés : Mme LABETOULLE, MM. BERNARD, PETIT-PIERRE.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District de Football de la Creuse dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 75 euros

Rappel de l'article 8 du Statut de l'Arbitrage :

Les Commissions du Statut de l'Arbitrage ont pour missions :

- de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31,
- de vérifier si les arbitres ont bien satisfait aux obligations leur permettant de couvrir leur club,
- d'apprécier la situation des clubs au regard du présent Statut et de leur infliger, le cas échéant, les sanctions prévues aux articles 46 et 47.



La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.
La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

En cas de changement de club :

- la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club.
- la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du présent Statut.

Nous vous rappelons qu'outre les sanctions financières réglementaires, les sanctions sportives suivantes sont applicables :

- **1^{ère} année d'infraction : deux joueurs mutés en moins en équipe 1 dès le début de la saison 2026/2026.**
- **2^{ème} année d'infraction : quatre joueurs mutés en moins en équipe 1 dès le début de la saison 2025/2026.**
- **3^{ème} année d'infraction : interdiction d'accèsion dès la fin de cette saison 2024/2025 et six joueurs mutés en moins en équipe 1 dès le début de la saison 2025/2026.**

Nous publions donc ci-dessous la liste des clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage au 15 juin 2025 pour la saison 2024-2025.

LISTE DES CLUBS DEPARTEMENTAUX EN INFRACTION AU 15 JUIN 2025

DEPARTEMENTAL 1

Club en 1^{ère} année d'infraction :

U.S. St AGNANT DE VERSILLAT (manque 1 arbitre)

DEPARTEMENTAL 2

Club en 1^{ère} année d'infraction :

FC FURSAC (manque 1 arbitre) = 60 euros

A. St SEBASTIEN-AZERABLES (manque 1 arbitre)

Club en 2^{ème} année d'infraction :

A.S. BUSSIERE-DUNOISE (manque 1 arbitre)

DEPARTEMENTAL 3

Clubs en 1^{ère} année d'infraction :

S.C. CHAMPAGNAT (manque 1 arbitre)

J.S. MAUTES (manque 1 arbitre)

U.S. MEASNES (manque 1 arbitre)

E.S. NOUZIERS-LA CELLETTE (manque 1 arbitre)

F.C. ROYERE DE VASSIVIERE (manque 1 arbitre)

Clubs en 2^{ème} année d'infraction :

CREUSE AVENIR 2005 (manque 1 arbitre)

LISTE DES CLUBS DEPARTEMENTAUX BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE (article 45 du Statut de l'Arbitrage)

Les clubs suivants devront préciser par mail avant le 15 août prochain dans quelle équipe ils souhaitent bénéficier du muté supplémentaire (en l'absence de réponse, il sera attribué automatiquement à l'équipe 1).

- **E.S. BENEVENT-MARSAC** : 1 muté
- **U.S. FELLETIN** : 1 muté
- **E.S. MAINSAT-SANNAT** : 1 muté
- **S.C. SARDENT** : 1 muté

Le Président

Guy ROBERT

Le Secrétaire

Georges CHANUDET



DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CREUSE



FINALE DE LA COUPE DE LA CREUSE

SAMEDI 14 JUIN 2025



SOUSCRIPTION A LOTS

1 euro
le ticket

LOTS		Offerts par	N° gagnants
1	Abonnement de 6 mois	Elancia Salle de Sports Guéret	626
2	1 paire de lunettes de soleil Burberry	Optique Greffrath Guéret	581
4	Machine à glaçons Radiola	Intermarché Ste Feyre	726
9	1 tablette 76 Multimédia 7" - 16Go	Leclerc Guéret	625
15	Carte cadeau 1 mois offert	Elancia Salle de Sports Guéret	654
17	Panier garni	La Cervoiserie Guéret	129
18	Jeu de fléchettes	Leclerc Guéret	510
20	Bon pour 2 assiettes creusoises	Restaurant "Au bœuf à la Fleur de Sel" Guéret	82
24	Bon pour une séance Aquabike-Dôme 45 mn	Coiffure Sonia - Espace Bien Etre	672
29	Bon d'achat	Pâtisserie Giraud Guéret	325
30	Bon repas	Restaurant "L'Oasis" Guéret	497
32	1 sac de sport	Groupama Guéret	142
37	Bon pour un repas toqué	Les Papilles Guéret	247
38	2 chèques gourmand	Picard Guéret	488
39	2 chèques gourmand	Picard Guéret	176
40	2 chèques gourmand	Picard Guéret	354

Lots de consolation

Tous les tickets se finissant par 46

146 - 546

Ces lots n'ayant pas été retirés le jour du match pourront l'être jusqu'au **31 AOUT 2025**.

Pour tout renseignement, merci de contacter Laurent GAYET au 06.78.57.44.49



CHAMBON - SUR - VOUEIZE

27 au 29 juin

**Fête
DU
Village**



**Organisé par la JSC
PLACE DES PLATANES**

**CONCOURS
PÉTANQUE**

Restauration, buvette et convivialité assurée !

SAMEDI 28 JUIN A 13H30
14 € par équipe



1er prix : 2 jambons
2 eme prix : 2 bouteilles de whisky
3 eme prix : 2 bouteilles de Ricard
et nombreux lots



TOURNOI DE SIXTE INTER- GENERATIONNEL



RESTAURATION
SUR
PLACE

SAMEDI 28 JUIN 2025
DEBUT 10H00
STADE V. PAKOMOFF
AUBUSSON

DANS LE CADRE DES FESTIVITES POUR
SES 30 ANS L'EFA ORGANISE UN
TOURNOI INTER GENERATIONNEL ET
MIXTE.

UNE SEULE OBLIGATION AVOIR UNE
DIFFERENCE D'AGE DE MINIMUM 20
ANS ENTRE LE OU LA PLUS JEUNE ET LE
OU LA PLUS AGE(E).

INSCRIPTIONS, REGLEMENT & RENSEIGNEMENTS

 06.86.27.54.54

 EFAUBUSSON@WANADOO.FR

ENGAGEMENTS LIBRES : DONNEZ CE QUE VOUS VOULEZ



Assemblée Générale Elective de la Section Régionale

UNAF Nouvelle Aquitaine

JARNAC (16) - Samedi 28 Juin 2025



Bulletin d'inscription SD _ 23 _ _

A adresser pour le 4 juin 2025 avec le règlement
(virement ou chèque à l'ordre de UNAF NOUVELLE AQUITAINE)

A

LALANDE Philippe
8 labernardière
23360 Lourdoueix ST Pierre

doucetdaniel87@yahoo.fr

- Pack demi-journée matinée (AG – Visite du matin – Repas du midi) = **25.00€**
- Pack demi-journée après-midi et soirée (AG – Visite de l'après midi – Diner – Soirée) = **25,00€**
- Pack journée complète = **50.00€**

(Les tarifs indiqués s'entendent par personne)

Nombre de pack demi-journée matinée	X25.00€	=	€
Nombre de pack demi-journée après-midi et soirée	X25.00€	=	€
Nombre de pack journée complète	X50.00€	=	€
Nombre de femmes participant au repas du soir			
Brunch dimanche matin	X10.00€		
		=	€

Rendez-vous le 28 Juin 2025 !



Ouvert
à tous
sur réservation

Fête des 80 ans

STADE JEAN MANAIRAUD - CHAMBON

05 SAMEDI
.07.2025
À partir de 13h30

Matches de gala
Animations sportives
Vin d'honneur
Repas et soirée dansante

Repas Paëlla

ADULTE

20 €

ENFANTS -10 ANS

10 €

cliquez pour
vous inscrire!

Informations et réservations :

06 82 98 34 82 Fabien Redon

06 74 37 92 26 Sylvain Paris

06 98 12 20 02 Françoise Dhume

